



## **Les femmes productrices de coton bio-équitable au Mali**

**Isabelle DROY- IRD-UMR C3ED**

**[Isabelle.Droy@ird.fr](mailto:Isabelle.Droy@ird.fr)**

**Mars 2008**

La mise en place d'une filière de production de coton biologique a démarré sous l'impulsion de l'ONG suisse Helvetas en 2002, après une phase expérimentale de trois ans. La zone choisie pour démarrer le projet est le sud du bassin cotonnier en raisons des opportunités d'implantation de la culture biologique, comme la disponibilité en terres<sup>1</sup>.

Cette nouvelle filière a rapidement attiré de nombreux producteurs. La production a été de 50 tonnes pour 174 producteurs en 2002. En 2004, la filière a obtenu la certification équitable par FLO<sup>2</sup>, et ainsi les produits peuvent être vendus sous le label bio-équitable ; on comptait alors 660 producteurs. En 2007, la surface cultivée en coton biologique atteint 1563 ha (pour une aire de culture biologique de 11 515 ha) et le nombre de producteurs est passé à 3669, dont 38% de femmes.

On trouvera dans ce document l'exploitation descriptive d'une enquête réalisée en 2007 auprès de 202 femmes productrices de coton bio-équitable.

---

<sup>1</sup> Les critères sont assez stricts, puisqu'il faut éviter la contamination du champ par les produits chimiques, provenant soit des champs voisins, soit par ruissellement (champ en bas de pente), soit résidus des cultures précédentes. Ces conditions sont difficilement réunies dans les zones les plus anciennement cultivées du bassin cotonnier.

<sup>2</sup> Les normes à respecter selon les filières sont contrôlées par un des organismes de certification adhérant à la Fédération FLO (Fairtrade Labelling Organisation International) qui délivrent le label « commerce équitable » (par exemple Max Havelaar, très présent sur les produits vendus en France). Le label FLO-Cert a été créé en 2003 pour être conforme avec les règles internationales de la certification ; il définit les engagements du commerce équitable tant au niveau des organisations de producteurs que des importateurs et distributeurs.

# I Organisation et déroulement de l'enquête

## L'échantillon

L'enquête s'est déroulée fin octobre-début novembre 2007<sup>3</sup>. Les moyens disponibles pour effectuer une enquête de terrain étant limités, l'échantillon ne pouvait pas dépasser 200 enquêtes. Il n'a donc pas paru pertinent de faire une comparaison entre producteurs et productrices, et encore moins entre le coton bio-équitable et le coton conventionnel ou coton bio-équitable et coton équitable développé dans la région de Kita. On s'est donc volontairement concentré donc sur les productrices de coton bio-équitable, afin d'avoir un échantillon de femmes productrices suffisamment conséquent pour distinguer des groupes selon le rendement ou la région.

L'enquête de terrain est faite à partir d'un questionnaire fermé (réponses précodées) avec la possibilité de quelques réponses ouvertes. 202 femmes ont été enquêtées sur les zones de Yanfolila et Kolondieba. La sélection de ces zones correspond à un choix raisonné fait en accord avec l'équipe technique du Mobiom, les deux zones étant intéressantes à comparer. L'échantillonnage a été réalisé selon un mode aléatoire à partir des listes de producteurs fournis par le MOBIOM.

Des problèmes au cours de l'enquête nous ont conduit à invalider des questionnaires ; afin de garder un échantillon supérieur à 200 femmes, nous avons refait des enquêtes dans la région de Bougouni<sup>4</sup> auprès de 5 femmes. Il y a donc un nombre de femmes suffisamment important pour réaliser des traitements statistiques sur l'ensemble de l'échantillon. On peut aussi faire une comparaison entre les coopératives des zones de Yanfolila (97 femmes, 48% de l'échantillon) et de Kolondieba (100 femmes, 49,9% de l'échantillon).

**Tableau 1 : Répartition de l'échantillon par zone et par coopératives**

	<b>Coopérative</b>	<b>Nombre de femmes enquêtées</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Zone de Kolondieba</b>	Bohi	28	13,9%
	Kolondièba	21	10,4%
	Kébila	14	6,9%
	Fakola	20	9,9%
	Niamala	17	8,4%
	<b>sous-total</b>		<b>100</b>
<b>Zone de Yanfolila</b>	Niéme	97	48%
	<b>sous-total</b>	<b>97</b>	<b>48%</b>
<b>Zone de Bougouni</b>	Bougouni	5	2,5%
	<b>sous-total</b>	<b>5</b>	<b>2,5%</b>
	Total	202	100%

<sup>3</sup> Les deux enquêteurs ont eu la chance de bénéficier du soutien du MOBIOM sur place, soutien qui s'est avéré très précieux pour contacter les femmes. La saisie a eu lieu en décembre. L'analyse des premiers résultats a montré certains problèmes liés à des erreurs de choix de personnes interrogées (plusieurs femmes interrogées pour une même parcelle). La décision a été de retirer certains questionnaires et de renvoyer les enquêteurs dans la zone pour compléter l'échantillon, ce qu'ils ont fait en janvier 2007. La saisie n'a finalement pas été actualisée à Bamako, contrairement à ce qui était prévu, et la fin de la saisie et les corrections (phase d'apurement) ont été finalement réalisées en France par la responsable de l'enquête, Isabelle DROY, dont ce n'était pas prévu dans le calendrier de travail, ce qui explique le retard dans la sortie des résultats.

<sup>4</sup> Pour des raisons logistiques, les enquêteurs ne sont pas retournés dans les zones de Yanfolila et Kolondieba pour faire ces compléments.

Les femmes se répartissent entre deux groupes : des peuls (48,5%) et des bambara (46,5%). Il est possible qu'il y ait une surreprésentation du groupe peul dans l'échantillon (biais de sélection), mais cela illustre leur implication dans des activités agricoles. Leur apport pour l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans la région du Sud-Mali a d'ailleurs été bien décrit (Hochet, 2006).

Les autres groupes (malinké, dogon etc.) sont faiblement représentés (5%). On constate une forte concentration géographique des peules dans la zone de Yanfolila (coopérative de Niémé), les bambara étant plutôt concentrées sur la zone de Kolondiéba, même si dans chaque coopérative de Kolondiéba, il y a quelques peules.

**Tableau 2 : Répartition par ethnie selon les zones**

	Kolondieba	Yanfolila
Bambara	85,7 %	6,3 %
Peul	10,2 %	89,5 %
Autre	4,1 %	4,3 %
Total	100 %	100 %

## II La situation socio-démographique

La production agricole dans cette région comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne repose sur des exploitations familiales, qui forment des unités de production agricole. L'unité de production agricole est définie comme un groupe de travail qui contribue à la création et à la fourniture d'un produit sous la responsabilité d'un chef d'exploitation qui décide des activités (Sidibe *et alii*, 2007) ; cette organisation n'exclut pas la culture de champs individuels par des membre de l'unité de production, dans la mesure où leur mise en valeur est en partie soumise à l'autorisation du chef d'exploitation (contrôle de l'accès à la terre, contrôle de l'allocation du temps de travail entre champs collectifs et champs individuels). Les champs consacrés à la culture de coton biologique font partie de ces champs individuels.

L'unité de production agricole n'est donc pas le fait d'un individu, mais d'un groupe familial ou lignager dont les femmes productrices font partie. C'est pourquoi il est indispensable de collecter aussi des informations relatives au ménage auxquelles elles appartiennent. On peut ainsi mieux comprendre les droits et obligations qu'elles ont dans le ménage en fonction de leur statut, ainsi que l'accès à la terre, à l'équipement ou à des ressources essentielles pour la culture biologique comme la fumure organique.

Les caractéristiques socio-démographiques permettent de dresser le profil des femmes productrices (âge, ethnie, statut dans le ménage) et le type de ménage auxquelles elles appartiennent.

### **1 Statut familial des productrices**

#### ***1.1 Les productrices vivant dans un ménage dirigé par un homme***

Les femmes enquêtées vivent dans leur très grande majorité dans des ménages dirigés par des hommes (91,6%). Contrairement à d'autres régions d'Afrique soudano-sahélienne, la proportion de femmes chefs de ménage reste très faible.

Le modèle d'organisation familiale reste très classique pour la région : 71% des ménages auxquels ces femmes appartiennent<sup>5</sup>, vivent dans des concessions, c'est-à-dire avec d'autres ménages dont ils partagent une partie des ressources (notamment les céréales issus des greniers collectifs). Plus de la moitié des femmes interrogées appartiennent au ménage du chef de la concession (55,8%). Une concession comptant au minimum 3 ou 4 ménages, on voit bien la prééminence des ménages chefs de concession dans la culture du coton biologique, même si c'est ici à travers les femmes. Cela peut s'expliquer par l'équipement nécessaire pour la culture du coton ou par le contrôle sur la terre qu'ont les chefs de concession.

Dans la très grande majorité des cas (91,4%), les femmes productrices sont les épouses du chef de ménage. Les autres liens avec le chef de ménage peuvent être : mère, belle-fille, veuve restée dans la concession de la famille de son mari. Les deux-tiers de ces femmes vivent dans un ménage polygame et ont au moins une co-épouse (cas le plus fréquent) voire deux. Le statut de première épouse du chef constitue un biais privilégié pour être productrice de coton biologique : sur les 117 femmes productrices ayant comme statut « épouse du chef » dans un ménage polygame<sup>6</sup>, plus des deux tiers sont les premières épouses. Bien évidemment, ce biais de la première épouse a des conséquences sur l'âge médian des femmes productrices, qui est de 40 ans pour ce sous-groupe. Cet âge médian s'élève à 42 ans si on prend l'ensemble du groupe en raison du « poids » des femmes veuves qui sont plus âgées (autour de 60 ans pour la plupart)<sup>7</sup>.

Ces caractéristiques des femmes productrices vont avoir des implications en terme de formation (puisque les femmes plus âgées ont moins bénéficié de la scolarisation), mais aussi sur leurs capacités à effectuer un travail agricole ayant une pénibilité relativement élevée.

**Tableau 3 : Statut des femmes productrices de coton biologique par rapport au chef de ménage**

Statut familial	Pourcentage	Nombre de coépouses **	Pourcentage
Première épouse du chef	69,7 %	Pas de co-épouse	32,9%
Deuxième épouse du chef	18,9 %	1 co-épouse	45,9%
Troisième épouse du chef	3,2 %	2 co-épouses	18,4%
Autre parente du chef de ménage	1,1 %	3 co-épouses	2,7%
Femme veuve restée dans la concession*	7 %	Total	100%
Total	100 %		

*Nombre de femmes = 185*

*\*Femme veuve restée dans la concession du mari, sous l'autorité d'un autre chef de ménage (beau-père, beau-frère...)*

*\*\* Co-épouses en vie au moment de l'enquête*

<sup>5</sup> Les chiffres donnés sur ces deux paragraphes correspondent aux femmes non chefs de ménage (soit 91,6% de l'échantillon).

<sup>6</sup> Ce sous-groupe ne comporte que les femmes ayant déclaré une co-épouse en vie et étant elles-mêmes épouses du chef. Il n'inclut donc pas les femmes veuves, même si elles ont des co-épouses, car leur statut est un peu particulier.

<sup>7</sup> Le quartile des âges de l'ensemble du groupe (185) se répartit de la manière suivante : 25% ont moins de 31 ans, 50% ont moins de 42 ans, 75% ont moins de 50 ans et donc le dernier quart représente les femmes de plus de 50 ans.

## 1.2 Les femmes chefs de ménage

Seules 17 femmes, soit 8,4% de l'échantillon, sont des femmes chefs de ménage. Cela limite très fortement les analyses qu'il est possible de faire sur ce groupe, car il est trop petit pour tirer des enseignements significatifs. Parmi ces 17 femmes, les deux tiers vivent dans une concession avec d'autres ménages et partagent le repas préparé avec les céréales du grenier collectif. Ces femmes vivant dans une concession sont donc probablement moins exposées aux aléas que les femmes gérant le ménage seule en dehors d'une concession ; mais elles y ont aussi sans doute aussi moins de liberté.

**Tableau 4 : Femmes chef de ménage : liens avec la concession**

	Nombre de femmes
Femme veuve et chef de ménage partageant le grenier collectif de la concession	12
Femme veuve et chef de ménage n'ayant pas accès à des greniers collectifs	4
Femme divorcée ou séparée et chef de ménage partageant le grenier collectif de la concession	1
Femme divorcée ou séparée et chef de ménage n'ayant pas accès à des greniers collectifs	0
Total femmes chef de ménage	17*

\* soit 8,4% de l'échantillon. En raison du faible effectif des femmes chefs de ménage, on ne calcule pas de pourcentage.

Avec un âge médian de 60 ans, ces femmes sont âgées. 11 femmes sont bambara et 6 peules. Les effectifs sont trop faibles pour tirer une tendance significative de cette différence entre bambara et peules, mais une question mériterait d'être soulevée y-a-t-il une différence entre les modèles familiaux bambara et peule, expliquant qu'il y ait plus de femmes chefs de ménage dans un groupe plus que dans un autre.

## 2 Indicateurs démographiques et de formation

### 2.1 Un taux de fécondité élevé

L'enquête ne permet pas de calculer directement le taux de fécondité ni le taux de mortalité infantile, mais deux variables permettent de conforter les indicateurs que l'on connaît pour le milieu rural malien grâce aux enquêtes démographiques et sanitaires (EDSM-III, 2002). D'après l'EDSM-III, l'indice synthétique de fécondité pour le milieu rural est de 7,3 enfants par femme et le taux de mortalité infanto-juvénile (décès avant l'âge de 5 ans) est de 229 pour mille.

Pour cette étude, nous avons demandé aux femmes le nombre de naissances vivantes qu'elles avaient eues, et le nombre d'enfants encore vivants au moment de l'enquête. Pour le nombre de naissances vivantes, la médiane (50%) se situe à 8 enfants, mais pour le nombre d'enfants encore vivants, on n'atteint que 5 enfants.

**Tableau 5 : Indicateurs de fécondité et de mortalité\***

	Nombre d'enfants nés vivants	Nombre d'enfants en vie en 2007	Nombre d'enfants résidant actuellement dans le ménage
1° quartile (25%)	6	4	2
Médiane (50%)	8	5	3
3° quartile (75%)	10	7	4,25

\* *Le type de données collectées ne permet pas de calculer les indicateurs synthétiques de fécondité ou les taux de mortalité infanto-junvénile, mais certaines variables permettent d'obtenir des informations pertinentes qui confortent les données issues des enquêtes nationales.*

## **2.2 Un très bas niveau de formation**

Le niveau de formation des femmes est extrêmement faible : 89,5% des femmes n'ont jamais été à l'école. 9,5% ont été à l'école (qu'elle soit publique ou privée), et 1% ont été soit à l'école coranique, soit à la medersa. Cette proportion ne change pas de manière significative chez le groupe de femmes le plus jeune (moins de 31 ans). Parmi les 19 femmes ayant été à l'école, seules 2 ont terminé le cycle primaire et 3 déclarent être capables de lire le français, 9 en bambara.

Les principales raisons avancées par les femmes<sup>8</sup> pour expliquer leur non-scolarisation sont de deux ordres :

- le choix de la famille (46,5%), exprimé sous la forme « mon père refusait que les filles aillent à l'école » ou, plus rarement, « ce n'est pas la place des filles ».
- l'absence d'école dans le village (22%).

Il ne faut pas sous-estimer le lien entre ces deux raisons : pour les femmes les plus âgées notamment, le « refus du père » était sans doute aussi concomitant à une absence d'offre scolaire. Il faut aussi ajouter que près de 6% des femmes déclarent ne pas connaître les raisons de leur non-scolarisation, ce qui montre que ce n'est pas un sujet de préoccupation important pour elle.

Les raisons économiques aussi tiennent une place non négligeable : le ménage a besoin des fillettes pour assurer des travaux domestiques ou agricoles (12,9%), envoyer un enfant à l'école est coûteux (2,5%) et parfois l'abandon de l'école est lié à un changement de situation familiale : maladie ou décès d'un des parents, qui oblige la petite fille à assumer certaines charges dans le ménage.

Il n'en reste pas moins qu'avec 9 productrices sur 10 qui n'ont jamais été à l'école, la situation est complexe à bien des égards :

- pour la formation aux techniques et au protocole de l'agriculture biologique, car, au-delà de la question de l'écriture, il y a un socle de connaissances sur les sciences du vivant que les femmes n'ont pas (quelque soit l'intérêt des savoirs locaux).
- pour la participation à la gestion des organisations de producteurs, puisque la maîtrise de l'écrit est un outil indispensable pour assurer un contrôle sur les différentes opérations. Les

---

<sup>8</sup> Comme dans beaucoup d'autres sections du questionnaire, cette question des raisons de la non-scolarisation est liée à la perception qu'ont les individus enquêtés de leur situation. C'est donc le regard, du côté des femmes. Il est possible que le « refus du père » s'explique d'une manière plus complexe : pour des raisons de sécurité (école trop éloignée du village), toutes ces modalités de réponse étant prévues. Mais, il est intéressant de voir quelle est la première réponse qui vient à l'esprit des femmes.

femmes se trouvent en situation de dépendance vis-à-vis des hommes mieux formés, ce dont certains pourraient tirer un profit personnel.

- pour l'évolution de la situation au niveau intergénérationnel, même si la scolarisation actuelle des petites filles a fortement augmentée. Avoir été à l'école reste une exception pour la génération qui éduque actuellement ces petites filles, ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur les valeurs et les messages transmis.

**Tableau 6 : Les raisons de non-fréquentation de l'école ou d'arrêt des études**

Raisons de non-fréquentation ou d'abandon de l'école	Pourcentage
Refus du père d'envoyer les filles à l'école	46,5%
Pas d'école au village	22,3%
Pas de possibilité de faire les études et les travaux agricoles ou domestiques	12,4%
Arrêt pour cause familiale en cours de scolarité (décès ou maladie d'un parent)	4,9%
Echec scolaire/renvoyé de l'école	2,5%
A quitté l'école pour cause de mariage ou de grossesse	3,0%
N'a pas été à l'école par manque de moyens financiers	2,5%
Ne connaît pas les raisons	5,9%
Total	100%

### III Accès à la terre et aux moyens de production

#### 1 Un accès à la terre conditionné par leur statut familial

##### 1.1 L'accès à la terre pour la culture biologique

Avant de commencer la culture du coton biologique, l'exploitant doit pouvoir délimiter une aire de culture biologique répondant à certaines conditions (jachère d'au moins 3 ans, distance par rapport aux champs de coton conventionnels etc.). L'aire de culture biologique est donc le plus souvent prise sur la réserve foncière gérée au niveau du ménage, de l'exploitation ou du village. Il s'agit donc de terres qui n'ont pas été cultivées au moins depuis plusieurs années, voire jamais cultivées, ce qui est possible dans cette région du Sud du Mali, de colonisation agricole récente.

L'accès à la terre pour les femmes productrices relève du droit foncier traditionnel : sauf exception, les femmes enquêtées ont bénéficié d'un droit d'usage sur des terres du lignage de leur mari, ce qui est donc lié à leur statut d'épouse. Ce droit est concédé par les autorités coutumières compétentes de la famille, du lignage ou du village du mari : soit le mari directement, soit par le chef de concession ou le chef de terre du village (tableau 7). Si des terres sont disponibles, les femmes peuvent donc en demander. La terre leur est prêtée et elles « cèdent » ensuite ce droit à leurs belles-filles (mais pas à leurs filles), mais ne peuvent en aucun cas l'aliéner à l'extérieur de la famille. Il n'y a aucun cas de contre-partie financière à l'accès à la terre (qu'on pourrait assimiler à une location).

Les différences entre Peul et Bambara ne sont pas très significatives et on voit que les deux groupes utilisent les mêmes principes du droit foncier coutumier (tableau 8). Le droit foncier coutumier étant marqué par une grande complexité avec des superpositions de droits (usage de la terre, mais pas des fruits des arbres par exemple), nous avons demandé aux femmes si elles avaient l'usage des fruits du néré et du karité. A 97% et sans différence entre peules et bambaras, les femmes ont déclaré pouvoir utiliser les fruits de ces arbres présents

sur l'aire de l'agriculture biologique. Ce n'est pas très surprenant, puisque ce sont typiquement des productions gérées par les femmes.

Dans quelques rares cas, les femmes obtiennent des terres de leur père ou d'un autre membre de leur famille. Les situations de propriété formelle (achat de terre ou héritage d'une propriété privée) sont rarissimes.

**Tableau 7 : Attribution des terres**

	<b>Ensemble*</b>	<b>Peul</b>	<b>Bambara</b>
Attribution de terre par le mari	81,7%	79,6%	81,9%
Attribution par le chef de concession	4,5%	4,1%	5,3%
Attribution par le chef de terre du village	3,5%	3,1%	4,3%
Attribution par le père ou autre membre de la famille	6,4%	8,2%	5,3%
Autre	4,0%	5,1%	3,2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*\*ensemble : peul, bambara et autres ethnies*

**Tableau 8 : Droits fonciers**

	<b>Ensemble*</b>	<b>Peul</b>	<b>Bambara</b>
Prêt tant que la productrice est dans la famille du mari	29,2%	35,7%	22,3%
Droit d'usage « permanent » avec transmission aux belles filles	69,8%	64,3%	75,5%
Achat ou héritage d'une propriété privée	0,5%	0%	1,1%
Autre	0,5%	0%	1,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*\*ensemble : peul, bambara et autres ethnies*

La sécurisation des droits fonciers des femmes est assez limitée et on observe ici une différence entre bambaras et peules, ces dernières se sentant moins sécurisées. Sur l'ensemble de l'échantillon, 7 femmes sur 10 déclarent que leur droit d'usage est permanent, tant qu'elles sont dans la famille. Cependant, on sait que le droit coutumier évolue vite et que dans d'autres régions du bassin cotonnier (près de Koutiala notamment), la pression foncière a eu raison de ce droit d'usage de femmes sur les terres. D'ailleurs, 2 femmes sur 10 tempèrent cet optimisme et déclarent que si la personne qui a cédé la terre décide de la reprendre, elles ne pourront s'y opposer. Le changement de situation familiale (décès du mari ou séparation) est aussi une menace. Toutefois, actuellement dans la plupart des cas, les veuves qui résident dans la concession du mari ou dans son village gardent un droit d'accès sur ces terres tant qu'elles sont en mesure de les cultiver.

**Tableau 9 : Les limites de la sécurisation foncière**

<b>Peut-on vous reprendre la terre ?</b>	<b>Ensemble*</b>	<b>Peul</b>	<b>Bambara</b>
Oui, si la personne qui me l'a cédé le décide	19,8%	29,6%	11,7%
Oui, si changement familial (décès du mari ou divorce)	7,9%	4,1%	9,6%
Non, car j'ai un droit d'usage permanent, mais pas de vente ou de cession possible	71,3%	66,3%	76,6%
Non, car je suis propriétaire	1,0%	0%	2,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*\*ensemble : peul, bambara et autres ethnies*



## 1.2 Les champs en dehors de l'aire de culture biologique

Les trois quarts des femmes ont un champ personnel en dehors de l'aire d'agriculture biologique (un seul champ dans la grande majorité des cas). Dans la plupart des cas, ce sont des champs de bas-fonds (72% des champs), champs qui sont effectivement le plus souvent réservés pour les femmes. Les droits des femmes sur les terres sont identiques à ceux décrits ci-dessus : il s'agit d'un droit d'usage gratuit tant que la femme est dans la famille du mari (37,5%) ou d'un droit d'usage permanent transmis ensuite aux belles-filles (62,5%), ce qui se recoupe largement.

Les principales cultures pratiquées sur ces champs sont le riz (41,6%, qui se cultive dans les champs de bas-fond) et l'arachide (30,8%), beaucoup plus cultivée sur la zone de Yanfolila que de Kolondieba. On trouve aussi des champs de mil et beaucoup plus rarement, des champs de sorgho, de fonio et de maïs. Enfin, l'oignon fait une percée significative, mais exclusivement sur la zone de Yanfolila.

**Tableau 10 : Champs personnels en dehors de l'aire de culture biologique et cultures pratiquées**

Nombre de champs personnels	Ensemble*			Cultures pratiquées sur les champs personnels	% champs
	Ensemble*	Peul	Bambara		
0	14%	12,4%	16,1%	Riz	41,6%
1	76%	83,5%	68,8%	Arachide	30,8%
2	8,5%	4,1%	12,9%	Mil/sorgho/fonio/maïs**	18,5%
3	1%	0%	1,1%	Oignon	7%
4	0,5%	0%	1,1%	Autres	2,1%
Total	100%	100%	100%	Total	100%

\*ensemble : peul, bambara et autres ethnies

\*\* le mil domine largement parmi ces 4 cultures (13%)

## 2 Surfaces et mode de culture

Les surfaces cultivées par les productrices sont assez faibles. Pour la moitié d'entre elles, cela se limite à ½ hectare. Ce n'est pas tant le manque de terres qui est un facteur limitant que la capacité à mettre en culture des surfaces plus grandes, ce qui nécessite de l'équipement et de la main d'œuvre. Un tiers des productrices cultivent un hectare et moins de 1 sur 10 dépassent cette superficie. La différence entre les deux zones est assez nette et les productrices de Yanfolila cultivent des surfaces plus élevées que celle de Kolondieba

**Tableau 11 : Classes de surfaces cultivées en coton et en sésame biologique**

	Part des productrices					
	Ensemble*		Zone Yanfolila		Zone de Kolondieba	
	Coton	Sésame	Coton	Sésame	Coton	Sésame
Pas de culture de sésame**	-	65,3%	-	73,2%	-	58%
Inférieur à 50 ares	5,9%	9,9%	1%	11,3%	9%	8%
50 ares	50,5%	20,8%	38,1%	11,3%	64%	30%
75a à 1 hectare***	33,7%	4%	43,3%	4,1%	24%	4%
Plus de 1 hectare	9,9%	0%	17,5%	0%	3%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

\*ensemble de l'échantillon (202)

\*\* le sésame est une autre spéculation proposée récemment à des productrices de coton biologique. On voit que cette production a mieux démarré dans la zone de Kolondieba

\*\*\* pour cette classe de surface, ce sont très majoritairement des champs de 1 hectare, les champs de 0,75 ha sont très rares.

Le sésame biologique représente un assolement intéressant pour le coton et le Mobiom a organisé la filière (débouchés garantis). La culture du sésame n'est cependant pas généralisée, loin de là, puisque seulement 1/3 des productrices s'y est lancée. La progression de cette culture est un peu plus sensible à Kolondieba qu'à Yanfolila.

Le défrichage amélioré, prôné par le Mobiom, suppose de garder une certaine densité d'arbres et des essences particulières sur la parcelle. La technique semble être relativement bien diffusée puisque les 3/4 des productrices l'ont appliqué. Cependant, on constate une différence importante entre Peuls et Bambaras, qui ne manque pas de soulever des questions. Les Bambaras ne sont que la moitié à avoir appliqué la méthode de défrichage amélioré contre 92% pour les Peuls. Est-ce une différence liée aux pratiques et aux savoirs locaux de chaque ethnie ou une différence régionale dans la diffusion des messages techniques (puisque la répartition socio-culturelle recouvre aussi des zones géographiques différentes, avec, pour chacune des intervenants et des équipes techniques) ?

**Tableau 12 : Techniques de défrichage de l'aire de culture biologique**

	Part des productrices		
	Ensemble*	Peul	Bambara
Brûlis	2,6%	0%	5,4%
Défrichage amélioré du Mobiom	73%	92,5%	52,7%
Coupe et dessouchage	23%	7,5%	38,7%
Autre	1,5%	0%	3,2%
Total	100%	100%	100%

### **3 Accès à la matière organique**

Le restitution de la fertilité du sol est une condition incontournable pour la durabilité du système, puisque l'objectif est de passer à des cultures permanentes afin d'éviter le recours au défrichage pour la création de nouveaux champs.

#### **3.1 Techniques de compostage et mode de transport**

74,8 % des productrices ont une compostière. Cette proportion est légèrement plus élevée à Kolondieba qu'à Yanfolilila. Celle-ci est localisée 46% au bord champ et 54% dans la concession, mais on observe là une assez forte différence entre les deux zones : à Kolondieba, la compostière est proche de la concession dans les deux-tiers des cas alors que la proportion est inverse pour Yanfolila, où le bord du champ est privilégié.

Si il n'est, bien entendu, pas possible d'apprécier la qualité de la matière organique via une enquête, on pouvait cependant espérer évaluer les quantités épandues sur les champs de coton biologique. Le compost est répandu soit à partir de panier, soit à partir de charrette, soit par sac. Si les femmes se souviennent bien du mode de transport utilisé, il n'en est pas de même des quantités épandues sur le champ. On a une très grande imprécision, quand les femmes ne déclarent pas simplement ne pas se souvenir des quantités de matière organique épandue sur le champ.

On constate une dispersion très importante dans les quantités de matière organique épandues. Pour ne pas amplifier les erreurs, nous n'avons pas converti les unités de mesure utilisées par les producteurs en unités standards (kg ou tonne). Mais, la surface du champ de coton étant connue très précisément, nous avons pu rapporter à l'hectare la quantité de

paniers, ou charrettes ou « baignoires »<sup>9</sup> que les productrices épandent sur leur champs. Au-delà des approximations liées à la difficulté pour les productrices de se souvenir des quantités épandues, les chiffres avancés soulèvent quelques inquiétudes sur les possibilités pour les productrices de respecter les conditions de maintien ou de restitution de la fertilité.

Pour les femmes qui ont une compostière (151), 77 utilisent la charrette, 16 le panier et 17 la « baignoire » pour transporter le compost. Quelques chiffres tirés de l'effectif le plus élevé, c'est-à-dire les productrices utilisant la charrette, sont éloquentes. On obtient 36 valeurs différentes pour 77 réponses, allant de 2 à 120 charrettes par hectare. La répartition par quartile du nombre de charrettes par hectare est la suivante : Q1= 10 (25% mettent moins de 10 charrettes), Q2 (médiane 50%) se situe à 20 charrettes et Q3 à 40 charrettes par hectare. En ce qui concerne les « baignoires » (17 productrices), cela va de 10 à 210 par hectare. Et pour les paniers, de 2 à 200 par hectare.

Quels enseignements tirer de ces chiffres ? Certainement pas celui de tirer des informations chiffrées fiables sur les quantités de matière organique réellement utilisées par les femmes pour la culture de coton biologique. Par contre, on voit bien les difficultés que représentent le respect de normes de culture pour une population de producteurs ayant un très bas niveau de formation, n'utilisant pas l'écrit (ou la mémoire) pour le suivi des opérations culturales, ni non plus une réelle perception des enjeux sur la gestion de la fertilité. Ceci malgré un suivi technique très sérieux et des formations régulières.

### 3.2 Les obstacles et difficultés pour la fertilisation

La création d'une compostière est une action fortement sollicitée par les techniciens. Un quart des productrices n'ont pas ou pas encore de compostière. Les raisons invoquées sont le plus souvent liées à la main d'œuvre nécessaire pour creuser la compostière, qu'elles n'ont pas pu mobiliser, ou au manque d'équipement pour creuser. Certaines femmes déclarent aussi ne pas avoir eu le temps de s'en occuper de la compostière, ou que ce n'est pas encore « leur tour » ce qui laisse espérer qu'il vienne assez vite...

**Tableau 13 : Transport de la matière organique** **Tableau 14 Obstacles à la création d'une compostière**

	Bord champ	Proche habitation		
Panier	23,4%	17,1%	Problème de main d'oeuvre pour creuser	43,1%
Charrette	53,1%	69,7%	Manque d'équipement	31,4%
Sac 100kg	0%	1,3%	Surcharge d'activité et manque de temps	15,7%
Baignoire	20,3%	7,9%	Manque de moyens financiers	3,9%
Autres	3,1%	3,9%	Pas de lieu où la faire	3,9%
			Autre	2%
Total	100%	100%	Total	100%

Un autre obstacle est l'accès à la matière organique. Celle-ci se compose de déchets ménagers (épluchures, balayures de cours), des bouses de bovins, des résidus de récolte des champs collectifs, des résidus de récolte des champs personnels de la femme ou encore des termitières pour ce qui est le plus couramment utilisé. Les droits qu'ont les femmes pour utiliser ces différentes sources de matière organique varient selon les ménages et les villages. Dans certains ménages, leurs droits peuvent être limités : pas d'accès aux déchets ménagers (cas assez rares), ni aux résidus de récolte sur les champs collectifs, qui sont utilisés par un autre producteur (par exemple le chef de ménage).

<sup>9</sup> Les « baignoires » sont de grandes cuvettes en métal émaillé.

D'après ces déclarations des femmes, c'est plutôt la quantité disponible et la difficulté de transport qui pose un réel problème. Les droits d'accès ne semblent pas ici un obstacle important, contrairement à ce qui ressortait des entretiens qualitatifs<sup>10</sup>. ce qui pose que le droit à telle ou telle type de matière (à l'exception des résidus de récolte sur les champs collectifs). Par exemple, pour les bouses, comme le bétail n'est pas en stabulation, elles les collectent là où on les autorise, car la fumure du bétail en parcours sert à amender les champs et fait l'objet d'une gestion.

**Tableau 15 : Droits d'accès des femmes à la matière organique et difficultés pour fertiliser les champs**

<b>Droits d'accès des femmes</b>		<b>Difficultés pour fertiliser les champs</b>	
Aux déchets ménagers	94,1%	Pas de problème	13%
Aux bouses	80,2%	Problème de transport de la mat.org.	69,2%
Aux résidus de récolte des champs collectifs	32,7%	Difficulté d'accès à la mat. organique	15,4%
Aux résidus de récolte des champs collectifs	73,3%	Autre	2,4%
Aux termitières	35,1%	Total	100%

#### **4 Outils de production : une forte dépendance**

Les femmes productrices de coton biologique ont un problème d'accès au matériel agricole, contrairement aux hommes chefs de ménage qui sont considérés comme les propriétaires du matériel agricole du ménage et à ce titre, peuvent décider de son affectation prioritaire. Quand elles n'ont pas de matériel personnel, les femmes empruntent donc le matériel au chef de ménage, avec parfois une contrepartie financière et plus rarement une contrepartie en jour de travail sur les champs collectifs. Cependant, elles sont alors confrontées au calendrier d'utilisation de ce matériel.

La grande majorité des productrices (88,2%) estiment que l'emprunt de matériel pose des problèmes, le plus souvent lié à la disponibilité de l'équipement (59,7%). Le chef de ménage effectue les travaux qu'il estime prioritaire, et quand le matériel est libre, la productrice peut en bénéficier. Cette contrainte peut provoquer un retard dans les travaux. Pour 21,4% des femmes, c'est le coût de cet emprunt qui est trop élevé.

Ceci incite les femmes à essayer progressivement de s'équiper pour effectuer au moins une partie de travaux, le plus souvent de transport. Ainsi, 41,6% des femmes productrices possèdent actuellement du matériel agricole. L'acquisition a été payée comptant pour 33,3% des femmes et à crédit pour les autres productrices : 1,2% ont bénéficié de l'opération d'accès au matériel grâce à un crédit subventionné par Hélvetas et 66,5% par un crédit d'une caisse mutualiste.

Les quartiles de répartition des crédits sont de 30 000 FCFA (Q1, 25%), 125 000 FCFA (Q2, médiane) et 150 000 (Q3). L'année d'emprunt montre une très forte hausse de la demande en crédit en 2006, après une progression régulière depuis 2000 : 36,6% des crédits contractés l'ont été en 2006. Dans les trois quarts des cas, le remboursement est effectué sur 36 mois. Le remboursement du crédit a lieu au moment de la récolte, donc par annuité. Les quartiles des annuités sont de 15 000 CFA (Q1), 50 000 CFA (Q2 médiane) et 55 000 pour le Q3.

<sup>10</sup> C'est peut-être un biais de l'enquête à questionnaire fermé ou de la façon dont les enquêteurs ont posé les questions. Le décalage entre les entretiens qualitatifs et l'enquête est assez important pour que la question soit soulevée.

**Tableau 16 : Equipement agricole, bœufs de labour et autres boeufs**

<b>Matériel agricole possédé par la productrice</b>		<b>Matériel agricole du chef de ménage</b>	
Charrette	21,3%	Charrette	70,3%
Anes (1 ou plusieurs)	18,9%	Anes (1 ou plusieurs)	73,3%
Pulvérisateur	17,4%	Pulvérisateur	61,5%
Bœufs de trait	17%	Bœufs de trait	76,9%
Autres bœufs	19,7%	Autres bœufs	46,6%
Charrue	6,9%	Charrue	77,6%
Semoir	4%	Semoir	51%
Sarcluse	5%	Sarcluse	59,4%

## **IV Organisation du travail : mobilisation de la main d'œuvre et contre parties**

Le travail sur les champs de coton ne peut parfois pas être effectué par la femme productrice seule, notamment pour les opérations qu'elles ne pratiquent pas habituellement dans cette société et qui requièrent une importante force physique, comme le défrichage ou le labour<sup>11</sup>. Les femmes ont alors recours à la main d'œuvre familiale ou, plus rarement, à de la main d'œuvre extérieure (souvent dans le village). Elles peuvent demander cette main d'œuvre seule ou avec un équipement agricole (par exemple, l'attelage complet pour le labour). Ainsi, pour faire face aux travaux agricoles au cours d'une saison culturale, une même productrice mobilise toute une série de combinaisons en fonction des opportunités, notamment la disponibilité de la main d'œuvre familiale.

### **1 Le type de main d'œuvre mobilisée**

#### **1.1 La main d'œuvre extérieure**

Il existe deux formes de main d'œuvre extérieure : les individuelle ou les groupements.

- la main d'œuvre individuelle intervient sous forme de prestation à la journée d'un individu qui vient vendre sa seule force de travail ou alors de prestations de service, comme un homme qui vient effectuer les travaux avec son propre attelage, ce qui correspond à une catégorie plus aisée. La rémunération est alors en numéraire, et exceptionnellement en jours de travail.

- dans tous les villages, il existe des groupements de femmes, rassemblés par classe d'âge, et qui effectuent à la demande des travaux, généralement payé en argent, mais aussi parfois en retour de jours de travail. L'argent est soit réparti directement entre les membres du groupement, soit mis dans une « caisse commune » et sert à une manifestation collective une fois dans l'année. Les groupements de femmes sont plutôt mobilisés pour le sarclage, le semis et parfois la récolte. Il existe aussi des groupements d'hommes, payé en argent à un tarif beaucoup plus élevé mais les femmes y font très rarement appel.

#### **1.2 La main d'œuvre familiale**

Dans la mesure du possible, les productrices tentent de mobiliser de la main d'œuvre familiale, que ce soit la force de travail seule ou avec l'équipement. Il existe trois cas de figure : soit la prestation est gratuite, soit il existe une contrepartie en jours de travail soit c'est

---

<sup>11</sup> Il faut rappeler toutefois que la division sexuelle du travail varie beaucoup, même au sein des sociétés rurales africaines, et que là où une tâche est dite « masculine », elle peut au contraire être féminine dans une autre région ou pour une autre ethnie.

une contrepartie financière. Ce dernier cas se trouve plutôt quand il y a aussi mobilisation d'équipement agricole.

Le type de main d'œuvre familiale mobilisée varie selon les travaux. Le plus souvent, ce sont des personnes de plus de 15 ans : les filles ou fils, les co-épouses etc. Dans une moindre mesure, les hommes chefs de ménage interviennent aussi pour certains travaux comme le défrichage, le labour, les traitements ou encore le sarclage.

Les enfants de moins de 15 ans sont aussi appelés pour contribuer à certaines tâches, mais cette proportion est sans doute un peu sous estimée, car les productrices savent que, dans le cadre du commerce équitable, elles ne doivent pas faire travailler les enfants et elles sont un peu réticentes à parler de cette question. Les frontières entre aide ponctuelle, apprentissage et travail productif d'une certaine ampleur sont d'ailleurs difficiles à marquer. Dans ces sociétés rurales, le travail des enfants n'est pas de la même nature que l'exploitation de la main d'œuvre infantile dans les briquetteries en Inde ou dans les manufactures de tapis. Cependant, on ne peut non plus évacuer cette question sous le couvert de l'apprentissage aux travaux agricoles. Le problème se trouve plutôt dans le temps de travail effectué et à la période à laquelle il est réalisé (période scolaire ou de vacances). L'enquête montre que les enfants sont plutôt mobilisés pour le sarclage et la récolte.

## **2 Travaux et main d'oeuvre**

Dans cette partie, nous reprenons les principaux travaux qu'il est nécessaire d'effectuer pour la culture du coton biologique, et pour chacun d'eux, on a demandé à la productrice si elle se faisait aider, soit par des personnes seules, soit par des personnes avec équipement. La distinction est importante, car dans la rémunération, la productrice paie une sorte de forfait, incluant la location de l'équipement et le salaire de la personne qui effectue le travail<sup>12</sup>. Par exemple, si la productrice n'a pas de matériel de labour, elle va solliciter soit le chef de ménage, et parfois payer pour cela (en argent ou en jours de travail) ou alors s'adresser à quelqu'un du village qui sera payé en argent.

### **2.1 Défricher, labourer : l'aide extérieure est nécessaire**

Le défrichage de la parcelle et le labour sont des tâches physiquement difficiles, demandant un certain équipement. Le défrichage est une opération qui peut s'avérer coûteuse pour les femmes qui ont recours à de la main d'œuvre extérieure ou à un groupement de femmes (45%). Quand la productrice est aidée par quelqu'un du ménage (chef de ménage ou autre adulte) c'est le plus souvent gratuitement et plus rarement contrepartie de jours de travail.

---

<sup>12</sup> Dans la seconde étape du travail d'exploitation de l'enquête, nous ferons une estimation des coûts de production par productrice.

**Tableau 17 : Main d'œuvre pour le défrichage**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	43,6%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	45%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	35,6%	-le chef de ménage homme	0%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	42,5%	-autre adulte + de 15 ans du ménage	1,1%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	8%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	0%
- main d'œuvre extérieure au ménage	0%	- main d'œuvre extérieure au ménage	84,6%
-groupement de femmes	0%	-groupement de femmes	14,3%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	92%	- pas de contrepartie	0%
- en argent	0%	- en argent*	97,8%
- en jours de travail	8% (entre 3 et 15 jours)	- en jours de travail	2,2% (1 jour)

\*Coût du défrichage : entre 2000 et 30 000 FCFA. Moyenne 9200, médiane 7500

Le recours à la main d'œuvre pour le labour est sensiblement le même que pour le défrichage : quand c'est de la main d'œuvre familiale, ce sont des adultes du ménage ou le chef de ménage qui sont appelés et c'est souvent gratuit, quand c'est de la main d'œuvre extérieure, c'est payable en argent et généralement, la personne vient avec son équipement.

**Tableau 18 : Main d'œuvre pour le labour**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	49,5%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	42%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	33%	-le chef de ménage homme	1,2%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	57%	-autre adulte + de 15 ans du ménage	3,5%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	5%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	
- main d'œuvre extérieure au ménage	3%	- main d'œuvre extérieure au ménage	95,3%
-groupement de femmes	0%	-groupement de femmes	0%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	88%	- pas de contrepartie	3,5%
- en argent*	5%	- en argent***	95,3%
- en jours de travail**	7%	- en jours de travail****	1,2%

\*Coût du labour en main d'œuvre seule : entre 1500 et 25 000 FCFA. Moyenne 8400, médiane 3000

\*\* Contrepartie en jours de travail pour le labour en main d'œuvre seule : médiane 4 jours

\*\*\*Coût du labour avec équipement : entre 2500 et 60 000 FCFA. Moyenne 8900, médiane 6000

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail : 1 jour

*Semis, sarclage, épandage de la matière organique, traitements*

## **2.2 Semis, fumure et traitements : des opérations qui restent essentiellement dans le cadre familial**

Pour le semis, le transport de la matière organique et les traitements, les productrices font plutôt appel à de la main d'œuvre du ménage, autres adultes et enfants. Pour le semis, il n'est pas rare cependant de faire appel à un groupement de femmes. Par contre, le recours à de la main d'œuvre extérieure s'avère coûteux et les productrices le limitent au maximum.

Le transport de la matière organique est un problème souvent évoqué par les femmes, surtout quand elles ne disposent pas d'équipement personnel : les champs sont éloignés et les quantités à transporter importantes. C'est un sérieux facteur limitant et la quantité épandue est parfois insuffisante pour restaurer la fertilité.

**Tableau 19 : Main d'œuvre pour le semis**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	56,9%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	24,8%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	27%	-le chef de ménage homme	0%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	50,4%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	2%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	12, 2%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	0%
- main d'œuvre extérieure au ménage	1,7%	- main d'œuvre extérieure au ménage	24%
-groupement de femmes	1,7%	-groupement de femmes	62%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	96,6%	- pas de contrepartie	2%
- en argent*	1,7%	- en argent***	82%
- en jours de travail**	1,7%	- en jours de travail****	16%

\*Coût du semis en main d'œuvre seule :17 500 FCFA.

\*\* Contrepartie en jours de travail pour le semis en main d'œuvre entre 1 et 10 jours

\*\*\*Coût du semis avec équipement : entre 1500 et 20 000 FCFA. Moyenne 5434 , médiane5000

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail : Moyenne 3,38 jour, Médiane 3 jours

**Tableau 20 : Main d'œuvre pour le transport de la matière organique**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	55%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	13,4%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	9,9%	-le chef de ménage homme	3,7%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	51,4%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	7,4%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	25,2%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	3,7%
- main d'œuvre extérieure au ménage	2,7%	- main d'œuvre extérieure au ménage	85,2%
-groupement de femmes	0,9%	-groupement de femmes	0%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	95,5%	- pas de contrepartie	14,8%
- en argent*	3,6%	- en argent***	85,2%
- en jours de travail**	0,9%	- en jours de travail****	0%

\*Coût du transport MO en main d'œuvre seule : 5000 FCFA.

\*\* Contrepartie en jours de travail pour le transport MO en main d'œuvre seule : 3 jours

\*\*\*Coût du transport MO avec équipement : entre 5000 et 9000 FCFA. médiane5000

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail du transport MO : entre 1 et 3 jours

Contrairement aux traitements chimiques sur le coton conventionnel, les traitements biologiques sont sans danger pour les humains. Cependant, on voit que les productrices reportent très souvent cette tâche sur une autre personne , autre adulte ou chef de ménage. Parfois cela peut être parce qu'elles n'ont pas l'équipement (pulvérisateur).



**Tableau 21 : Main d'œuvre pour les traitements**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>		<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	
	81,2%		7,4%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	39%	-le chef de ménage homme	6,7%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	49,4%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	20%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	7,9%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	0%
- main d'œuvre extérieure au ménage	1,8%	- main d'œuvre extérieure au ménage	73,3%
-groupement de femmes	0,6%	-groupement de femmes	0%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	95,1%	- pas de contrepartie	3%
- en argent*	1,2%	- en argent***	73,3%
- en jours de travail**	3,7%	- en jours de travail****	3,7%

\*Coût du traitement en main d'œuvre seule : 5500 FCFA.

\*\* Contrepartie en jours de travail pour le traitement en main d'œuvre seule : entre 3 et 5 jours

\*\*\*Coût du le traitement avec équipement : 1500 FCFA

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail du traitement : 2 jours

### 2.3 Le sarclage : la mobilisation des groupements de femmes

Le sarclage est une opération qui n'est pas très pénible, mais qui est longue et demande beaucoup de main d'œuvre. C'est pour le sarclage que l'appel aux groupements de femmes est le plus important. Ceux-ci sont le plus souvent rémunérés en argent.

**Tableau 22 : Main d'œuvre pour le sarclage**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>		<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	
	41,1%		45,5%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	21,7%	-le chef de ménage homme	0%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	38,6%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	1,1%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	20,1%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	2,2%
- main d'œuvre extérieure au ménage	3,6%	- main d'œuvre extérieure au ménage	15,2%
-groupement de femmes	4,8%	-groupement de femmes	76,1%
- groupement d'hommes	2,4%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	90,4%	- pas de contrepartie	4,4%
- en argent*	7,2%	- en argent***	91,3%
- en jours de travail**	2,4%	- en jours de travail****	4,3%

\*Coût du sarclage en main d'œuvre seule : entre 2000 et 7 500 FCFA.

\*\* Contrepartie en jours de travail pour le sarclage en main d'œuvre seule : entre 1 et 10 jours

\*\*\*Coût du le sarclage avec équipement : entre 5000 et 6000 FCFA. Moyenne 6024 , médiane5000

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail du sarclage : entre 1 et 3 jours

### 2.4 La récolte : mobilisation de la main d'œuvre familiale

Plus que tout autre opération culturale, la récolte se fait dans des contraintes de temps fortes et demande beaucoup de main d'œuvre. C'est la famille qui est massivement mobilisée, y compris les enfants. Les groupements de femmes sont peu disponibles, car leurs membres sont eux aussi occupés à leurs propres travaux cultureux.

**Tableau 23 : Main d'œuvre pour la récolte**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	54,5%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	15,3%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	20,9%	-le chef de ménage homme	0%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	50,2%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	6,5%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	43,2%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	0%
- main d'œuvre extérieure au ménage	0,9%	- main d'œuvre extérieure au ménage	22,6%
-groupement de femmes	3,6%	-groupement de femmes	67,7%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	96,2%	- pas de contrepartie	5,4%
- en argent*	1,9%	- en argent***	87,1%
- en jours de travail**	2,7%	- en jours de travail****	6,5%

\*Coût de la récolte en main d'œuvre seule : 5000 FCFA.

\*\* Contrepartie en jours de travail pour la récolte en main d'œuvre seule : entre 1 et 10 jours

\*\*\*Coût de la récolte t avec équipement : 6000 FCFA.

\*\*\*\* Contrepartie en jours de travail de la récolte :4 jours

Le transport de la récolte est aussi très souvent effectué avec l'aide de membres de la famille, notamment les adultes et le chef de ménage. On voit que là, les enfants sont moins sollicités, sans doute en raison de leur moindre force physique.

**Tableau 24 : Main d'œuvre pour le transport de la récolte**

<b>Main d'œuvre seule</b>		<b>Main d'œuvre et équipement</b>	
<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne</i>	60,4%	<i>Productrices ayant recours à au moins 1 personne et son équipement</i>	5,4%
<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>		<i>Type de main d'œuvre mobilisée</i>	
-le chef de ménage homme	21,3%	-le chef de ménage homme	0%
-autre adulte + de 15 ans du ménage	48,4%	-autre adulte +de 15 ans du ménage	18,2%
-aide d'enfant de moins de 15 ans	25,4%	-aide d'enfant de moins de 15 ans	0%
- main d'œuvre extérieure au ménage	0%	- main d'œuvre extérieure au ménage	81,8%
-groupement de femmes	0,8%	-groupement de femmes	0%
- groupement d'hommes	0%	- groupement d'hommes	0%
<b>Contrepartie</b>		<b>Contrepartie</b>	
- pas de contrepartie	98,4%	- pas de contrepartie	9,1%
- en argent*	1,6%	- en argent**	90,9%
- en jours de travail**	0%	- en jours de travail	0%

\*Coût du transport R en main d'œuvre seule : 500 FCFA.

\*\*Coût du transport R avec équipement : entre 500 et 12000 FCFA. Moyenne 3900 , médiane 2800

## **2.5 Conclusion : le coton biologique, une culture individuelle qui repose sur une organisation familiale ?**

La culture du coton biologique entre dans la logique des champs individuels : la responsabilité de la culture et le contrôle du produit sont individualisés. Le Mobiom ne reconnaît qu'un producteur(ice) par parcelle, ce qui est conforme à la logique des exploitations familiales de la zone, où les champs individuels juxtaposent les champs collectifs, essentiellement consacrés aux cultures vivrières.

Cependant, on voit dans l'organisation du travail, que la mobilisation de la main d'œuvre familiale est essentielle pour la conduite de la culture du coton biologique, soit parce

que certains travaux sont physiquement trop durs pour des femmes dont la moyenne d'âge est assez élevée, soit parce qu'elles ne disposent pas de l'équipement nécessaire, soit parce que les travaux nécessitent beaucoup de main d'œuvre sur un pas de temps assez court (comme la récolte). On voit mal dans ces conditions comment des femmes trop isolées pourrait mener la culture du coton. Cet appui des autres membres de la famille est rarement rémunéré, sauf parfois en journées de travail fournies en retour. Il fait partie d'un système d'échanges plus large et plus complexe au sein de la famille, l'argent du coton étant lui-même utilisé par les productrices pour faire face à certaines obligations familiales.

Le recours à de la main d'œuvre hors du cercle familial existe aussi pour certaines opérations : les productrices requièrent les prestations de services d'individus ou des groupements de femmes. Mais, contrairement au système d'échange qui existe en milieu familial, les productrices doivent déboursier comptant la rémunération du service, y compris pour les groupements de femmes. Il leur faut donc à la fois avoir la trésorerie disponible et de bonnes perspectives de rendement pour que l'opération soit rentable.

## **V Participation aux formations et aux organisations de producteurs**

La culture biologique du coton demande un changement radical des pratiques acquises dans la culture du coton conventionnel, notamment dans la manière de lutter contre les ravageurs et de fertiliser les champs. La formation des producteurs aux techniques agrobiologiques est donc nécessaire ; elle est assurée dans le cadre de l'appui du Mobiom aux producteurs.

Par ailleurs, en plus de ces compétences techniques, le Mobiom appuie la formation des productrices à la gestion et à la prise de responsabilités dans les coopératives de producteurs. La charte du commerce équitable insiste beaucoup sur la transparence de gestion des organisations de producteurs et donc sur la représentation des femmes-productrices. Il s'agit ici d'une réelle action d'*empowerment* des femmes, dans des sociétés où elles ont un statut permanent de « mineures sociales ».

### **1 La formation, une activité centrale des équipes techniques**

La formation des producteurs de coton biologique est une activité très structurée et organisée par le Mobiom. Elle est d'autant plus importante que la formation de base (lecture et écriture) et technique de la population est très faible, plus particulièrement chez les femmes. Au-delà des suivis individuels, le Mobiom organise aussi des formations en petits groupes sur des thématiques techniques de l'agro-biologie.

Quatre types de formations sont assurés :

- sur la production et la gestion de la matière organique
- sur le défrichage amélioré
- sur la normes et méthodes de production agrobiologiques
- sur la connaissance des ravageurs et des auxiliaires de production

Le nombre de femmes ayant suivi les quatre types de formations dépasse les 70%. Ensuite viennent les femmes qui ont suivies entre une et trois formations (21,3%). Celles qui n'ont suivi aucune formation représentent moins de 8% de la population enquêtée. Ce sont des productrices ayant démarré en 2005 ou 2006. La principale raison invoquée est que l'occasion ne s'est pas présentée. Il peut arriver aussi que l'éloignement soit un problème. Les formations nécessitant parfois un déplacement, l'accord du mari est toujours sollicité par les

techniciens. Le refus de ce dernier n'a jamais été évoqué comme raison de non-participation, signe que les arguments des techniciens ont été convaincants. Il y a d'ailleurs un réel investissement du Mobiom dans la formation des productrices, afin d'éviter le biais fréquent des opérations de développement, où ce sont surtout les hommes qui participent aux formations, entérinant par là les inégalités sociétales qui existent entre hommes et femmes.

Les femmes déclarent avoir suivi plusieurs sessions d'un même type de formation. On voit que pour la population enquêtée, le nombre de sessions de formations déclarées est réparti de manière équilibrée entre les 4 types de formations ; ce nombre de sessions est très important, on atteint ainsi un nombre moyen de 3 sessions par type de formation et par femme<sup>13</sup>.

**Tableau 25 : Types de formation et nombre de sessions par type**

Nombre de formations	% femmes	Type de formation	Nombre moyen de sessions/femme	Nombre total de sessions
Aucune formation	7,9%	Matière organique	2,9	477
1 type de formation	2,5%	Défrichement amélioré	2,9	394
2 types de formation	16,8%	Formation agrobiologique	3	504
3 types de formation	2%	Ravageurs	2,9	489
4 types de formation	70,8%			
Total	100%			

## **2 Participation aux organisations de producteurs**

Plus de la moitié des femmes (52,5%) déclarent avoir une responsabilité dans leur coopérative de coton biologique (CPCB). Il existe une légère différence entre les zones, les femmes ayant plus facilement accès aux responsabilités à Kolondieba. Mais il n'est pas possible d'en distinguer les raisons sans un questionnement plus approfondi : facteur culturel (bambara/peul) ? Promotion plus active des femmes dans les coopératives plus récentes ? Ou simple effet numéraire, puisque la proportion de femmes dans les coopératives de Yanfolila est nettement plus élevée qu'à Kolondieba et que, de ce fait, les femmes ne peuvent avoir toutes des responsabilités.

Dans 82% des cas, elles sont membres du bureau et dans 9% des cas, membres du comité de gestion. Le nombre de femmes ayant des responsabilités élevées est encore assez faible ; elles sont handicapées par deux facteurs : une absence de maîtrise de l'écriture et du calcul et une position dans la société qui ne leur donne pas accès aux responsabilités dans les organisations. Un peu moins d'un tiers des femmes ayant une responsabilité dans la vie coopérative ont suivi une formation de « gestion et de vie coopérative », donc axées spécifiquement sur la gestion d'une organisation de producteur ou une formation de gestion rurale.

Les femmes déclarent avoir participé en moyenne à trois réunions de coopérative pour l'année passée (2006). Environ 13% signalent n'avoir participé à aucune réunion et 10% ne pas savoir le nombre exact (« beaucoup »). Par contre, l'information sur l'utilisation de la prime du commerce équitable (prime FLO) est assez lacunaire. Sur l'ensemble de l'échantillon, seulement 45% des femmes déclaraient savoir comment la prime avait été utilisée. Parmi celles ne connaissant pas l'utilisation de la prime, aucune n'a répondu que leur coopérative était éventuellement trop jeune pour avoir pu réaliser un projet avec la prime, ce qui est pourtant le cas pour les coopératives récentes. Cela signifie qu'elles n'ont pas

<sup>13</sup> Cette moyenne ne porte que sur les femmes ayant suivi des formations d'un type donné.

compris ou été suffisamment informées sur le principe de la prime du commerce équitable, qui est effectivement une notion particulièrement complexe.

**Tableau 26 : Participation des femmes à la vie coopérative et aux associations villageoises**

<b>Responsabilité exercée dans la coopérative</b>		<b>Participation à des organisations villageoises</b>	
<b>Part des femmes exerçant une fonction</b>	<b>52,5%</b>	<b>Part des femmes participant à 1 ou plusieurs organisations</b>	<b>91,1%</b>
Présidente	1%	Groupe de femmes/classe âge	91,8%
Trésorière	1%	Conseil communal	0,5%
Autre membre du bureau	82%	Autre association de producteur	0,5%
Membre du comité de gestion	9%	Comité de gestion du CSCOM	0,5%
Relais villageois	3%	Comité de gestion scolaire	0,5%
Autre	4%	Autre association à caractère social	2,7%
Total	100%	Autre	3,3%
		Total	100%

Quand on demande aux femmes pourquoi elles prennent moins de responsabilités dans la coopérative, les réponses sont pour un tiers articulées autour de la compétence (« les femmes ne savent pas lire et écrire »), pour la moitié autour de la place que prennent les hommes « les hommes de la coopérative ont du mal à accepter les femmes comme responsables », parfois intériorisée par les femmes elles-mêmes « les femmes s'impliquent moins et sont moins compétentes que les hommes », et enfin une proportion importante (20%) de femmes qui n'a pas d'idée sur la question. Les femmes ne trouvent pas pour autant normal de pas participer à la vie coopérative : elles ne sont ainsi que 1% à dire explicitement que ce n'est pas la place des femmes.

La participation à d'autres organisations dans le village est essentiellement limitée aux groupements de femmes par classe d'âge. Plus de 9 productrices sur 10 font partie d'un groupement, avec lequel elles peuvent éventuellement faire des travaux, mais qui n'est pas limité à cela. Il serait intéressant de mieux connaître les fonctions actuelles de cette forme d'organisation traditionnelle. Est-ce un réseau de solidarité en cas de problème ? Y-a-t-il une prise en compte de ces groupements dans les organisations de producteurs ou dans la gestion locale décentralisée ?

## **VI Les activités en dehors de la production de coton/sésame biologique**

La culture du coton et du sésame biologique s'inscrit dans un ensemble d'activités menées par les femmes. Ces activités sont articulées principalement autour de l'agriculture et de l'élevage, mais pas exclusivement. Les femmes organisent leur temps entre les travaux sur les champs collectifs et sur les champs individuels, la transformation de produits de cueillette comme le néré et le karité, la collecte de l'eau et du bois, les travaux domestiques ou encore les autres activités pour compléter les revenus comme les prestations de travail agricole ou le petit commerce.

### **A/ La multiactivité**

Connaître l'ensemble de ces activités, leurs objectifs et l'agencement entre elles est nécessaire. Tout d'abord pour comprendre les contraintes de l'emploi du temps des

productrices qui font face à de multiples obligations ; ces contraintes ont des conséquences sur le temps qu'elles pourront consacrer à l'entretien de leur champ de coton (y compris à la production et au transport de la matière organique). Ensuite, il est utile de comprendre les stratégies des productrices : comment s'organise le ménage en période de soudure ? quelles sont les obligations des femmes dans les dépenses monétaires du ménage ? A quelles dépenses est destiné l'argent du coton ? Le questionnaire sur les productrices ne peut qu'apporter des réponses partielles à ces différentes questions. D'autres méthodes plus lourdes à mettre en place, comme une enquête sur l'emploi du temps (budget-temps) ou une enquête sur les revenus et les dépenses, seraient nécessaires pour appréhender ces thèmes de manière plus détaillée.

L'aire de culture biologique est utilisée pour la culture du coton et du sésame, qui bénéficie d'une organisation la filière (commercialisation, prix garantis). Les autres cultures sont d'abord choisies pour leur intérêt dans l'assolement (arachide) ; ce sont des cultures alimentaires destinées à la consommation familiale (tableau 27).

**Tableau 27 : Autres cultures sur l'aire de culture biologique**

Autre culture sur l'aire biologique*	
Arachide	55,9%
Mil	15,8%
Maïs	7,9%
Sorgho	2,0%
Fonio	1,5%
Autres cultures	1,5%
Pas d'autre culture	15,4%
Total	100%

**Tableau 28 : Travail sur l'exploitation familiale et autres activités**

	% productrice
<b>Travail agricole sur l'exploitation familiale</b>	
Travail sur les champs collectifs ou champs du mari	73%
Travail sur les champs de coton conventionnel (ménage)	55%
<b>Activités individuelles des femmes</b>	
Fabrication de beurre de karité	86,1%
Fabrication de <i>soumbala</i>	92%
Prestation de travail agricole en groupement	86%
Maraîchage	75,7%
Petit commerce	65,8%
Petit élevage	23,2%
Prestation de travail agricole individuel	13,6%
Productrices récoltant du néré pour la vente	33%
Autres activités artisanales destinées à la vente	6,7%

\* en dehors du coton et du sésame

En dehors de l'aire de culture biologique, considérée comme faisant partie des champs individuels des femmes, les trois-quarts des productrices (73%) effectuent des travaux sur les champs collectifs de l'exploitation familiale, qui sont essentiellement destinés aux cultures vivrières ; pour les ménages vivant dans une concession, la production des ces champs alimente ensuite les greniers collectifs. La moitié des femmes (55%) effectue aussi des travaux sur les champs de coton conventionnel d'un membre du ménage (le plus souvent le chef de ménage). La coexistence au sein d'une même exploitation familiale, de champs de coton conventionnel et de champs de coton biologique n'est pas surprenante. L'introduction de la culture biologique est récente et beaucoup de producteurs s'y engagent progressivement, comme une alternative possible au coton conventionnel. Dans ces grands ménages, une personne peut faire du coton biologique et une autre du coton conventionnel. Cela correspond à une stratégie de diversification des risques que l'on retrouve aussi dans d'autres domaines et qui est caractéristique des situations d'incertitude que doivent gérer les producteurs ruraux.

## **B/ Nourrir la famille mais aussi gagner de l'argent**

Les productrices ont de nombreuses autres activités destinées soit à l'autoconsommation familiale, soit à la vente, soit le plus souvent aux deux. Ce sont elles qui gèrent les productions du parc arboré, dont les apports à l'équilibre de l'agrosystème ont été largement démontrés (Traoré, 2003). Une grande majorité de femmes (86%) fabriquent du beurre de karité, qui est consommé dans la famille ou vendu. Près des deux tiers des femmes tirent des revenus monétaires de la vente de beurre de karité, pour un revenu annuel médian de 20 000 CFA. Pour 10% des femmes, ce revenu dépasse 45 000 CFA. Les graines de néré sont vendues par un tiers des femmes, pour un revenu annuel médian de 13 500 FCFA. Par contre, le *soumbala*, qui est fabriqué par 92% des femmes, est principalement destiné à la consommation familiale. Seul 21% des femmes en vendent, pour un revenu annuel médian de 11 200 FCFA. Les prestations agricoles en groupement sont le plus souvent rémunérées en argent (mais pas la totalité), la médiane du revenu se situe à 5000 CFA. Les prestations agricoles individuelles sont pratiquées par 12% des femmes et rapportent 5000 CFA en revenu annuel médian ; cependant, la dispersion est beaucoup plus importante que pour les autres activités, quelques femmes gagnant 10, 15 ou 20 000 FCFA.

**Tableau 28 : Revenus monétaires des activités**

Revenu monétaire des activités	%	Revenu de l'activité (FCFA)	
		Médian	Moyen
Beurre de Karité	61,9%	20 000	22 300
<i>Soumbala</i>	20,8%	11 200	16 400
Vente de graines de néré	32,7%	13 500	16 300
Prestations agricoles en groupement	69,8%	5000	7 100
Prestations agricoles individuelles	11,9%	5000	10 200

Les revenus des femmes ont des destinations assez précises. Pour plus de la moitié d'entre elles, le produit de la vente de beurre de karité est consacré en premier lieu à l'achat d'aliments pendant la période de soudure, quand les greniers collectifs sont vides. Un quart d'entre elles utilisent aussi cet argent pour faire face aux dépenses nécessaires pour l'entretien de ses propres enfants. En théorie, c'est au chef de ménage père de famille d'assurer certaines dépenses (santé, scolarisation), mais de fait, en raison de la chute des cours du coton conventionnel et de la monétarisation de certains services, les hommes ont de plus en plus de difficultés à assumer ces charges (surtout dans un contexte de polygamie et donc d'un grand nombre d'enfants à charge). Les dépenses d'investissement viennent en dernier, quand c'est possible.

**Tableau 29 : Utilisation des revenus**

Utilisation principale du revenu de vente	Beurre de karité	Néré ou soumbala	Prestations de travail dans les groupements	
Dépenses alimentaires pendant la soudure	51,6%	52,3%		
Dépenses pour ses propres enfants	27%	25%	Epargne pour achat collectif	89,6%
Investissement (agriculture, petit commerce)	11,1%	15,9%	Répartition entre les membres de l'argent reçu	8,7%
Autres dépenses	10,3%	6,8%	Sans objet (pas de salariat)	1,7%
Total	100%	100%	Total	100%

Les prestations de travail dans les groupements ont une autre fonction. Dans la très grande majorité des cas, ils sont épargnés, pour réaliser un achat collectif une fois par an (matériel de cuisine par exemple). L'épargne et l'achat groupé permet aux femmes que cet argent ne parte pas dans les dépenses courantes du ménage, souvent pressantes et de négocier des prix plus intéressants en achetant une certaine quantité de matériel.

Une des caractéristiques de la multiactivité des femmes est la faible mobilité (pour des raisons sociales et familiales) et la faible intensité en capital des activités menées. Cela les distingue des hommes qui n'ont pas les mêmes contraintes.

## VII Le ménage : répartition des charges et indicateurs de bien-être

### A / La répartition des obligations au sein du ménage

La répartition des charges est très codée, surtout dans un contexte polygamique. Les repas pris en commun sont préparés à tour de rôle par les épouses, à partir du mil ou du maïs provenant du grenier collectif, mais le condiment (la sauce) est dans la plupart des cas à la charge des femmes ; la préparation du condiment nécessite des achats (bouillon cube etc.) que la femme doit le plus souvent payer avec son argent personnel (70%). Mais, les situations ne sont pas figées et il arrive que les hommes aident les femmes pour l'achat du condiment, voire assurent la totalité de la dépense.

L'habillement des enfants est une charge qui incombe plutôt aux femmes (59%), mais les hommes peuvent aussi l'assurer soit seuls (18%), soit avec l'aide des mères (23%). Les charges de santé (consultations pour les femmes et les enfants, frais médicaux) sont habituellement à la charge des hommes (51%), mais ceux-ci sont aidés par les femmes dans 17% des cas. Près de 30% des femmes sont toutefois obligées d'assumer ces dépenses. Les frais de scolarité sont la tâche qui est la nettement du ressort du père (68%), mais on voit que certaines femmes les prennent en charge ou bien aident leur mari à y faire face. Pour les frais de déplacement de la femme et de ses enfants, les règles sont moins nettes : tantôt c'est à l'homme de payer, tantôt à la femme ou parfois la dépense est répartie entre les deux.

**Tableau 30 : Répartition des dépenses**

Qui assure les dépenses dans le ménage ?					
	Condiment	Habillement des enfants	Consultations (santé)	Frais de scolarité	Frais de déplacement (femme et enfant)
Homme	16,8%	17,7%	51%	68%	39,7%
Femme	70,3%	58,6%	29,7%	16,5%	33,7%
Plutôt l'homme, mais la femme aide	10,4%	22,7%	17,3%	11,9%	17,1%
Plutôt la femme, mais l'homme aide	1,5%	0%	0,5%	0,5%	0,5%
Autre	1%	1%	1,5%	3,1%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Ce tableau montre que les charges monétaires des femmes sont élevées, dans un contexte où certaines dépenses augmentent (santé, école, déplacement). On comprend mieux la multiplication des activités pour gagner de l'argent et l'intérêt pour une culture comme le coton bio, dont le prix est garanti à un niveau nettement plus élevé que le coton conventionnel.



Les transferts de l'extérieur (notamment de la famille en ville ou à l'étranger) se font en numéraire ou en nature : 29,7% des enquêtées reçoivent de l'argent de l'extérieur, pour un montant qui varie de 5000 à parfois plus de 200 000 FCFA, avec une médiane qui se situe à 20 000 FCFA. Les dons en nature sont un peu moins fréquents : 17,3% des enquêtées reçoivent des dons en nature. Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'habit pour la fête (le plus souvent la fête de fin du Ramadan). Quelques femmes (16) reçoivent un ou deux sacs de riz ou plus rarement, de mil.

## **B/ Alimentation et soudure**

Dans un contexte de grande pauvreté, l'alimentation reste le souci principal des ménages. Elle peut être appréhendée sous trois angles : la quantité, la qualité par la fréquence de consommation de viande et de poisson et la régularité dans l'année (difficultés éventuelles pendant la période de soudure).

En dehors de la période de soudure, la norme de fréquence des repas est de 3 par jour, seules deux personnes déclarent ne prendre habituellement que 2 repas par jour. Mais, pour plus d'un quart des enquêtés (26,2%), le nombre de repas diminue durant la période de soudure pour tomber à 2 voire parfois 1 repas si la soudure est très difficile.

En dehors de la soudure, l'alimentation de base est le maïs, matin, midi et soir, pour la très grande majorité des enquêtées (près de 90% pour chacun des repas). Viennent ensuite le mil, et rarement, le sorgho, le fonio ou les tubercules (classés parmi la catégorie « autre »). Le riz<sup>14</sup> est consommé quotidiennement que par moins de 5% des ménages. Cependant, la consommation de riz est appréciée de tous les ménages et en fonction de leurs possibilités, la fréquence de consommation augmente. C'est un indicateur important de bien-être. Pour 12 femmes enquêtées (6,9%), la consommation de riz est exceptionnelle, réservée aux grandes fêtes (1 à 5 fois par an selon les femmes). Ensuite, on trouve une gradation des situations : 11% n'en mangent qu'une fois par mois, 24% une fois par semaine, 18% 2 fois par semaine. On atteint là les deux tiers de l'échantillon, qui ne mange au mieux que 2 fois du riz par semaine, le tiers restant pouvant augmenter sa fréquence de consommation.

Pour les trois quarts des enquêtées, la sauce qui accompagne le plat de base contient au moins une fois par jour, du poisson séché, même si c'est en très petite quantité. Par contre la consommation de viande est beaucoup plus discriminante entre les ménages : 25% d'entre eux n'en consomment qu'une fois par mois, 25% une fois par semaine et une minorité en consomment 2 fois par semaine.

**Tableau 31 : Alimentation**

	Matin	Midi	Soir	Consommation de viande/mois	
Maïs	90%	91,5%	87,6%	Q1 (25%)	1 fois/mois
Riz	3%	4%	5%	Q2 (50%)	4 fois/mois
Mil	4,5%	3%	3,5%	Q 3 (75%)	8 fois/mois
				Consommation de poisson séché/mois	
Sorgho	1,5%	1%	1,5%	Q1 (25%)	20 fois/mois
Fonio	0%	0,5%	2%	Q2 (50%)	30 fois/mois
Autres	1%	0%	0,5%	Q 3 (75%)	30 fois/mois
Total	100%	100%	100%		

<sup>14</sup> La production locale de riz, limitée aux bas-fonds, est assez faible.

Les deux tiers des enquêtées (62,9%) déclarent avoir eu au moins une année particulièrement difficile avec des restrictions alimentaires depuis 2000. Par contre, pour ce groupe, il est difficile de repérer clairement une année de fortes restrictions : les années 2000 à 2003 confondues ne sont signalées que par 15% des femmes et ensuite, la proportion est quasiment identique pour chaque année tendant même à croître : 18,1% en 2004 jusqu'à 23,6% en 2007. Il est difficile de savoir si cela correspond à un problème de repérage dans le temps (les femmes ne se souviennent plus exactement de l'année) ou de difficultés qui ont touchés différents groupes de population selon les années.

Pour faire face à la soudure, qui revient chaque année avec plus ou moins d'intensité, les ménages ont différentes stratégies, soit de prévention, soit de gestion au moment des difficultés (recherche de revenus pour acheter de la nourriture par exemple).

On a vu que la mise en commun des ressources au sein du ménage et, *a fortiori*, au sein des concessions, avait ses limites. Les périodes de difficultés alimentaires en sont un très bon révélateur. Quand les greniers collectifs sont vides, les femmes sortent leurs réserves (fonio par exemple). Mais, si les difficultés s'aggravent, les femmes gèrent la pénurie pour leur propres enfants : par exemple, si il n'y a plus qu'un repas collectif par jour au niveau de la concession, les femmes puisent dans leurs dernières réserves pour nourrir leurs plus jeunes enfants, qui ne peuvent supporter une si forte baisse des rations.

C'est aussi à ce moment qu'il faut trouver des moyens d'acheter de la nourriture : en faisant des prestations de travail agricole, en fabriquant et vendant du beurre de karité, en partant en exode temporaire pour les hommes et parfois les jeunes filles. Ces travaux difficiles ont lieu à un moment où les personnes ne mangent pas à leur faim.

**Tableau 32 : Stratégies pour faire face à la soudure**

Femmes ont des réserves personnelles qu'elles utilisent pour l'ensemble de la famille	55,4%
Femmes ont des réserves qu'elles utilisent pour elles-mêmes et leurs enfants	51%
Font des prestations de travail agricole	57,9%
Font du beurre de karité, du <i>soumbala</i> pour vendre	78,2%
Les hommes prennent un crédit	34,2%
Les hommes font du charbon de bois ou de la coupe de bois	26,4%
Les jeunes filles partent en exode pour la soudure*	16,8%
Autre stratégie	22,6%

\* en dehors de la migration pour constituer le trousseau de mariage

### **C / Habitat, équipement du logement et moyens de transport**

Le calcul des revenus en milieu rural est une opération complexe et délicate, nécessitant un questionnaire très détaillé. On peut cependant appréhender le niveau de richesse du ménage par des indicateurs sur la qualité de l'habitat ou l'équipement. Cela présente l'avantage de prendre en compte un certain capital accumulé au fil des années, mais aussi l'inconvénient de ne pas saisir les difficultés conjoncturelles. Pour l'enquête, on s'est limité à ces données assez simples à recueillir et relativement fiables.

Les indicateurs sont recueillis au niveau du ménage ou de la concession. Ils montrent un certain niveau d'aisance (présente ou passée) de ces ménages, au regard de la moyenne du milieu rural malien. Près de la moitié des ménages ont un puits dans la concession, et une autre moitié accès à un puits, une pompe ou un forage dans le village. Cependant, en saison sèche, l'approvisionnement en eau est plus difficile pour près de 60% des ménages et il faut pour certains (25%) marcher parfois plus d'une heure pour accéder à un point d'eau.

Près de la moitié des ménages/concessions ont un toit de tôle sur une partie ou la totalité de la concession. Par contre le sol en ciment est plus rare et ne se trouve que chez 9% des enquêtés. De manière surprenante, près de 19% des femmes déclarent qu'il y a un panneau solaire dans leur concession. La possession d'un groupe électrogène demeure par contre exceptionnelle.

Le vélo est un moyen de transport très répandu : seuls 10% des ménages n'en possèdent pas et 34% des ménages en possèdent plus de 2. Plus de la moitié des ménages possèdent une moto et/ou un fusil. Ces indicateurs sont intéressants sur le niveau de vie du ménage, mais sont très « genrés » puisque les femmes ne les utilisent que très peu dans cette société.

La radio est un objet courant (83%), mais on peut aussi être surpris par le nombre de ménages déclarant posséder un téléviseur (23%) ; à l'inverse, la machine à coudre est très peu répandue, alors qu'elle est dans certaines sociétés un bon indicateur de richesse.

**Tableau 33 : Indicateurs d'habitat et d'équipement**

Indicateurs d'habitat		Indicateurs de moyens de transport et petit équipement	
Source d'approvisionnement en eau		Moto	
<i>Puits dans la concession</i>	47,7%	<i>Une moto ou plus</i>	55,5%
<i>Puits, pompe ou forage dans le village</i>	48,7%	Vélo	
<i>Marigot ou rivière</i>	3%	<i>Pas de vélo</i>	10,1%
<i>Autre</i>	0,5%	<i>Un vélo</i>	55,2%
Nombre de mois avec problème d'accès à l'eau		<i>2 vélos ou plus</i>	34,3%
<i>Pas de problème</i>	39,1%	Radio	83%
<i>Entre 2 et 4 mois</i>	30,1%	Téléviseur	23,3%
<i>Entre 5 et 6 mois</i>	15,4%	Téléphone	16,9%
Toit de tôle	48,5%	Machine à coudre	5,9%
Sol en ciment	8,9%	Fusil	50%
Panneau solaire	18,8%		
Groupe électrogène	4%		

#### **D/ Accès aux soins : l'importance des centres de santé**

En cas de maladie de la femme ou d'un des ses enfants, c'est prioritairement vers le centre de santé communautaire que l'on va chercher les soins (97%). Dans ces villages, on ne déclare pas avoir recours au guérisseur dans un premier temps, mais il n'est pas exclu que cela se fasse ultérieurement ou d'une manière moins ouverte. Pour les quelques femmes (9) qui disent ne pas fréquenter le CSCOM, la principale raison avancée est d'ordre financier : ^frais de déplacement trop élevés, coûts des soins trop importants.

L'achat d'habits, et notamment de pagnes pour les femmes, est un autre indicateur de bien-être matériel dans un pays où la culture du vêtement est importante. On a demandé combien de fois la femme avait pu s'acheter des habits au cours de l'année écoulée : 28% déclarent ne pas avoir pu s'en acheter, 20,6% une fois 30,7% deux fois. Les 20% restant ont pu s'acheter des habits à 3 ou 4 reprises.

### **VIII Une amélioration du statut des femmes ?**

La culture du coton bio-équitable introduit des innovations institutionnelles qui ont des répercussions sur le statut des femmes. Dans la culture du coton conventionnel, ce sont les

hommes chefs de ménage qui sont reconnus comme producteurs, même si la main d'œuvre familiale est mobilisée. Dans la production de coton bio-équitable, la personne qui a la responsabilité de la culture est le seul ou la seule interlocuteur(trice) de l'encadrement technique et commercial. Les femmes ont donc acquis un statut de productrice reconnue, bénéficiant des formations, touchant elles-mêmes le produit de leur travail, étant aussi sollicitées pour assumer des responsabilités au sein des associations de producteurs. Au-delà de l'intérêt évident d'amélioration de leur situation matérielle par les revenus provenant de la production de coton biologique, cette forme d'organisation offre aussi aux femmes une possibilité d'améliorer leur statut dans la société. Il s'agit d'un réel *empowerment*, dont l'amélioration est sans doute une des clés du progrès social en milieu rural malien.

Les réponses aux questions sur le statut des femmes sont, par définition, plutôt subjectives. On constate que les femmes enquêtées ont une vision assez optimiste de l'évolution de leur statut. Il est possible que ce soit un peu en deçà de la réalité, mais il faut analyser le tableau ci-dessous comme tel : la vision qu'elles ont ou qu'elles souhaitent donner de leur place dans la société.

D'après les enquêtées, 79% des femmes peuvent intervenir dans les réunions (hors celles liées à la culture du coton biologique) et 72% peuvent accéder à des fonctions politiques, ce qui reste toutefois encore assez théorique. La participation aux comités de gestion ou à des associations socio-culturelles (en dehors des groupements de femmes) est aussi largement admise. Par contre, on voit que plus de la moitié des femmes savent que l'accès à la terre de manière autonome leur est quasiment impossible actuellement.

**Tableau 34 : Perception du statut des femmes**

Les femmes peuvent intervenir dans les réunions (en dehors de celles liées à la production de coton bio-équitable)	79,5%
Les femmes peuvent accéder à la terre par leurs propres moyens	45,5%
Les femmes peuvent accéder à des fonctions politiques	71,6%
Les femmes peuvent participer à des comités de gestion (école, santé)	89,5%
Les femmes peuvent participer à des associations socio-culturelles mixtes (hors groupement de femmes)	90,6%
Le statut personnel de la femme enquêtée s'est amélioré depuis qu'elle est productrice de coton biologique	
<i>Oui, car elle gagne de l'argent et elle est plus autonome</i>	77,2%
<i>Oui, on l'écoute et on la respecte plus</i>	2%
<i>Non, pas de changement</i>	20,8%

Les femmes enquêtées estiment que la culture du coton bio-équitable leur a permis d'améliorer leur statut essentiellement par les revenus qu'elles en tirent ; elles gagnent ainsi en autonomie et conquièrent le respect de leur entourage.

## Conclusion

Cette exploitation de l'enquête sur les femmes productrices de coton biologique et équitable permet d'identifier quelques caractéristiques de leur profil et de leurs difficultés. Les femmes productrices cherchent à mener des activités qui puissent leur permettre d'accéder à des revenus indispensables pour faire face à leur obligations familiales : payer le condiment, assurer une partie des dépenses destinées aux enfants (habillement, santé, scolarité), acheter de la nourriture pendant la soudure. Leur engouement pour la culture de coton biologique reflète cette nécessité. Le coton biologique présente l'avantage de ne pas nécessiter d'intrants commercialisés, donc pas de crédit de campagne (auquel elles n'ont accès) et de ne pas

présenter de risques sanitaires lors des traitements, contrairement au coton conventionnel. Les femmes y voient donc une intéressante possibilité de diversifier leurs revenus.

Cependant, les inégalités de genre se ressentent fortement sur cette population de productrices : l'accès à la terre est conditionné par leur statut familial, l'accès aux moyens de production (matériel) est difficile, le niveau de formation des femmes est très bas, puisqu'elles sont massivement analphabètes, les contraintes sociales et familiales sont fortes. Ce sont autant de freins pour obtenir une productivité élevée de coton biologique et aussi arriver à la maintenir, notamment à travers une bonne gestion de la fertilité. Ces difficultés se posent pour les productrices elles-mêmes, mais aussi pour les organismes qui les encadrent : il n'est pas facile de compenser pour eux les déficits de formation, mais aussi de droits d'accès (à la terre, à la matière organique). Le Mobiom pratique une politique réellement active vis-à-vis des productrices, notamment en termes de formation. On constate une réelle incitation à l'*empowerment* des femmes productrices (femmes relais villageois, présidente de coopérative) qui se réalise dans un contexte social particulièrement conservateur sur la prise de responsabilité des femmes dans les affaires publiques.

## Bibliographie

- DROY I., BELIERES J-F., BIDOU J-E, 2008. *La durabilité en questions : le cas des systèmes de production cotonniers au Mali*. Communication présentée au colloque international «Systèmes de production et durabilité dans les Suds » Poitiers, MSHS, 7- 8 février 2008, 22 p.
- EDSM-III-DHS-MACRO INT., 2002. *Mali. Enquête Démographique et de Santé 2001*. Rapport de synthèse, 20 p.
- HOCHET P., 2006. « Migrations, agro-élevage et développement parmi les Minyanka du sud-est du Mali. La construction de l'étranger utile », *Cahiers d'Etudes africaines*, XLVI (3), 183, pp. 615-631.
- TRAORE K.B., 2003. *Le parc à karité : sa contribution à la durabilité de l'agrosystème. Cas d'une toposéquence à Konobougou (Mali-Sud)*, Thèse de doctorat : Sciences du sol Montpellier : ENSAM, 216 p.
- SIDIBE M, BELIÈRES J-F, COULIBALY J., 2007. *Gestion des stocks et de la trésorerie dans les exploitations du vieux bassin cotonnier : pratiques et contraintes*. Rapport PCP-GESED, IER, IPR-IFRA, CIRAD.